

Mairie  
Le Château  
d'Oléron

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2025

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme HUMBERT Micheline, Mme FEAUCHÉ Catherine, Mme BRECHET Christiane, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme HACCOURT Isabelle, M. MICHEAU Philippe, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert

**Absents avec pouvoir :** M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, M. ROUMEGOUS Jim a donné pouvoir Mme BRECHET Christiane, Mme PARENT Vanessa a donné pouvoir à Mme HACCOURT Isabelle, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à Mme VILMOT Christiane, M. CHARLES Loïc a donné pouvoir Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée

**Absents :** Mme BONNAUDET Martine, M. GAUTIER David, M. PAIN Cyril, M. LOT Rémi

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

**En exercice : 27      Présents : 18      Votants : 23**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;  
Vu l'avis de la commission RH en date du 12 novembre 2025 :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 3 postes d'agent polyvalent sont à pourvoir au service technique. Les missions correspondantes sont les suivantes : réalisation de travaux nécessaires à l'entretien et la maintenance des locaux, voirie ou espaces verts de la commune ainsi que le suivi des festivités.

A ce titre, ces emplois seront occupés par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C) au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ces postes.

Après en avoir délibéré, avec 21 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme MONTUS-PESSENTI Marie-Josée, M. DUCOTE Robert), le conseil municipal :

- DECIDE de la création de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial et ce à compter du 1er janvier 2026 ;
- DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 012 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches et signer toutes pièces liées à la présente délibération.

Fait le 19 novembre 2025

*Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance  
Anne Avril

Acte rendu exécutoire  
Après télétransmission en S/Prefecture  
Le

20 NOV 2025  
Et publication pendant 2 mois à compter  
de ce jour aux lieux habituels d'affichage  
ou notification

Le  
20 NOV 2025  
Le Maire, Michel PARENT

Le Maire,  
Michel PARENT

